

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- | | |
|-----|---|
| MM. | Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance |
| | Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse |
| | Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence |
| | Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence |
| | Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence |
| Mme | Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon |
| MM. | Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence |
| | Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon |
| | André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse |
| | Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse |
| | Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence |

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- | | |
|-----|------------------|
| Mme | Noëlle TRINQUIER |
|-----|------------------|

ASSISTAIENT EGLEMENT A CETTE REUNION :

- | | |
|-----|--|
| MM. | Julien GOBERT, SMAVD |
| | Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve |

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221222-DELIB_2022_



Délibération n° 2022-72
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Réhabilitation des anciens bassins d'Azur distillation : la zone de Tarteau

Dans sa mission de préservation et de restauration des milieux, de la biodiversité et des espèces patrimoniales duranciennes, le SMAVD souhaite réhabiliter les anciens bassins d'Azur Distillation, sur la commune de Pertuis.

L'opération proposée consiste à recréer des zones humides de type marais : des surfaces en eau peu profondes (30 cm), sur lesquelles les roselières se développent pleinement. Elles pourront offrir ainsi un abri à l'avifaune nicheuse et notamment le Blongios nain, oiseau à enjeu fort en Durance. Des mares plus profondes seront également prévues (jusqu'à 1 mètre) pour accueillir des espèces d'amphibiens. Ces zones humides réhabilitées offriront également des lieux de chasse aux chiroptères.

Au total ce seront **3,5 ha de zones humides qui seront ainsi restaurées en bord de Durance.**

Par ailleurs, il est prévu d'organiser sur le site réhabilité des cheminements piétonniers accompagnés d'un parcours d'interprétation à vocation pédagogique.



Schéma de principe de réhabilitation de la zone humide de Tarteau : création de zones ennoyées peu profondes (en jaune) et de zones plus profondes (en vert). Aménagements connexes : mise en place d'un cheminement piéton et d'une plateforme d'observation

Les parcelles du projet sont propriété de la commune de Pertuis. Les travaux pourraient être réalisés par le SMAVD avec une convention de Transfert Temporaire de maîtrise d'ouvrage. Le projet répond à la fois à l'article 2.1 des statuts du SMAVD (valorisation et gestion des espaces naturels associés à l'espace alluvial de la Durance) et aux besoins de la commune de valorisation de son environnement.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 348 000 €TTC, avec le plan de financement suivant :

Objet	Total € HT	REGION	CD84	Agence de l'Eau	Autofinancement
Terrassements des bassins et création du réseau d'alimentation en eau	250 000 €	15 % 37 500 €	15 % 37 500 €	50 % 125 000 €	20 % 50 000 €
Conception, réalisation et pose du parcours pédagogique	40 000 €	0% €	30 % 12 000 €	50% 20 000 €	20 % 8 000 €
TOTAL HT	290 000 €	37 500 €	49 500 €	145 000 €	58 000 €

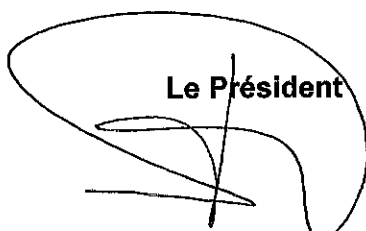
Les travaux sont projetés à partir d'août 2023, pour une période de 8 semaines.

**Le Comité Syndical,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,**

APPROUVE le projet tel que présenté, son programme et son enveloppe,

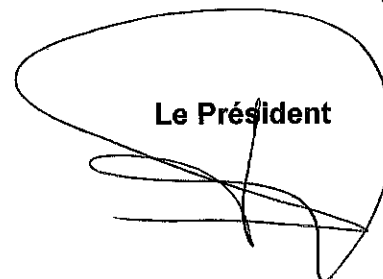
AUTORISE le Président à les mettre en œuvre, à prendre tout acte et à solliciter toutes les aides dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 22 DEC. 2022


 Le Président

Yves WIGT




 Le Président

Yves WIGT